

**MARCHE ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION D'UN
PLAN STRATEGIQUE PATRIMOINE DE DECARBONATION
SIMPLIFIE**

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

Maître d'ouvrage :

ARELI
207 boulevard de la Liberté
B.P. 1059
59011 Lille Cedex
Tél : 03 20 57 17 11
Mail : siege@areli.fr

Objet du Marché :

Le présent marché comprend l'assistance et l'accompagnement d'Areli en vue d'établir un plan Stratégique Patrimoine de Décarbonation simplifié.

SOMMAIRE DETAILLE

CHAPITRE 1 - OBJET DU MARCHÉ.....	1
CHAPITRE 2 - CONTRACTANT.....	1
CHAPITRE 3 - PRIX.....	2
CHAPITRE 4 - SOUS-TRAITANCE.....	3
CHAPITRE 5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	3
CHAPITRE 6 - DELAI DE PAIEMENT.....	3
CHAPITRE 7 - PAIEMENTS.....	4
CHAPITRE 8 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE.....	4
CHAPITRE 9 - ACCEPTATION DE L'OFFRE.....	5

Annexe 1 : Présentation synthétique du patrimoine

CHAPITRE 1 - OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne la mission d'assistance et d'accompagnement d'Areli en vue d'établir un plan stratégique de Patrimoine de Décarbonation Simplifié.

Le marché ne comporte qu'un seul lot, représentant 62 logements.

Le présent marché est lancé dans le cadre de la procédure adaptée d'ARELI.

CHAPITRE 2 - CONTRACTANT

Je soussigné (Nous soussignés) _____
(nom et prénoms) _____
- agissant au nom et pour le compte du _____ : _____
au capital de _____ : _____
ayant son siège social _____ : _____
téléphone _____ : _____
télécopie _____ : _____
- immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E _____ : _____
- n° d'identité d'Entreprise (SIRET) _____ : _____
- Code d'activité économique principale (APE) _____ : _____
- n° d'identification au Registre du Commerce _____ : _____
- n° de T.V.A. intracommunautaire _____ : _____

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

m'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me (nous) liant toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation (RC).

CHAPITRE 3 - PRIX

- **Remise des offres**
L'entreprise remettra son offre au plus tard le vendredi 10 mai 2024 à 16H00.
Cette dernière sera détaillée par phase.
- **Forme et contenu des prix**
Les prestations faisant l'objet du présent marché sont rémunérées conformément à l'acte d'engagement. Les prix comprennent toutes sujétions, déplacements etc.
Les prix sont fermes, forfaitaires non révisables et non actualisables.
- **Paiements**
La facturation sera établie par le preneur et transmise à ARÉLI pour chaque commande, à la fin de chaque phase, pour paiement à 30 jours au 10 du mois.
- **Révision de prix**
Néant
- **Taxes**
Les prix unitaires sont établis hors taxe et majorés des taxes en vigueur.
Toute modification dans la nature ou le taux des taxes applicables à ces prix serait immédiatement répercutée sur les montants facturés.

CHAPITRE 4 - SOUS-TRAITANCE

L'objectif du marché est de garantir la réactivité lors de la remise des documents et rapports.

S'agissant d'un frein à cette réactivité, ARÉLI ne souhaite pas de sous-traitance.

Néanmoins, le cas échéant, aucune sous-traitance du marché ne sera admise sans l'accord écrit au préalable du maître d'ouvrage.

Après accord de ce dernier, les dispositions prévues par la législation en vigueur seront obligatoirement respectées.

En cas d'accord de ce dernier, la responsabilité du Titulaire reste entière pour les travaux éventuellement sous-traités. La non observation de cette règle peut entraîner la résiliation immédiate du contrat aux torts exclusifs du Titulaire.

CHAPITRE 5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

CHAPITRE 6 - DELAI DE PAIEMENT

La facturation sera établie par le preneur et transmise à ARÉLI pour chaque commande, à la fin de chaque phase, pour paiement à 30 jours au 10 du mois.

Chaque facture devra être présentée à ARÉLI, à la fin de chaque phase, pour paiement à 30 jours au 10 du mois.

Elles seront adressées par mail à l'adresse fournisseurs@areli.fr

Le numéro de commande d'ARÉLI devra être reporté sur la facture.

CHAPITRE 7 - PAIEMENTS

ARELI se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter le montant du crédit du compte suivant :

Etablissement bancaire : :

Adresse :

Titulaire du compte :

Numéro de compte :

Le Titulaire devra fournir un RIB original.

Toutefois, ARELI se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

CHAPITRE 8 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la Loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

Le TITULAIRE

à

le

Signature du TITULAIRE

Mention manuscrite "lu et approuvé"

CHAPITRE 9 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

EST ACCEPTE LA PRESENTE OFFRE POUR VALOIR ACTE D'ENGAGEMENT

A LILLE,

Le

La personne responsable du Marché :

Date de notification du marché :

L'acceptation de la soumission (ou offre) a été notifiée au titulaire.

**ACTE D'ENGAGEMENT
ANNEXE 1**

Présentation synthétique du patrimoine